

Stage Yoga et Méditation à Paros

Bulletin d'inscription

Bulletin et règlement à adresser à :

François COUPPEY - Le Bourg – 69590 LA CHAPELLE SUR COISE
ou
Christèle PHILIS - La Bellardière - 69590 LARAJASSE

Prénom : Nom :
Date de naissance :
Adresse :
Code Postal : Ville :
Téléphone(s) :
Courriel :@.....

Je m'inscris pour le stage Yoga et Méditation à Paros

Dates du stage : du 06 au 12 avril 2019 – session jeûnée
du 13 au 19 avril 2019 – session non jeûnée

- Tarif pour les inscriptions avant le 1^{er} novembre 2018 : **490 €**
- Tarif pour les inscriptions après le 1^{er} novembre 2018 : **565 €**
- Pour une inscription aux deux stages, une **remise de 100 €**, soit 880 € avant le 1^{er} novembre 2018, ou 1030 € après.

Le prix comprend : le stage, l'hébergement en studio autonome pour deux personnes et la location d'une voiture pour quatre personnes. Attention ce prix ne comprend pas le trajet de chez vous jusqu'au lieu du stage.

Modalités de règlement

Tarif spécial pour inscription anticipée (avant le 1/11/2018) : 490 €

Une mensualité : 370 € en chèque ou numéraire + part hébergement 120 € en numéraire. **En deux fois** : première mensualité : 245 € en chèque ou numéraire et seconde mensualité : 125 € en chèque ou numéraire + part hébergement 120 € en numéraire. **En trois fois** : première mensualité : 165 € en chèque ou numéraire, seconde mensualité : 165 € en chèque ou numéraire et troisième mensualité : 40 € en chèque ou numéraire + part hébergement 120 € en numéraire.

Tarif normal pour inscription après le 1/11/2018 : 565 €

Une mensualité : 445 € en chèque ou numéraire + part hébergement 120 € en numéraire. **En deux fois** : première mensualité : 285 € en chèque ou numéraire et seconde mensualité : 160 € en chèque ou numéraire + part hébergement 120 € en numéraire. **En trois fois** : première mensualité : 190 € en chèque ou numéraire, seconde mensualité : 190 € en chèque ou numéraire et troisième mensualité : 65 € en chèque ou numéraire + part hébergement 120 € en numéraire.

NB : nous proposons le règlement de la part hébergement en numéraire que nous reversons intégralement à la personne qui nous accueille et met à disposition ses studios pour le stage. Dans le cas d'ajournement du stage, ou si le nombre maximum de participants est déjà atteint, une autre session vous serait proposée. En cas d'annulation de l'inscription, le remboursement est prévu comme suit : jusqu'à 60 jours avant le stage : 80 %, jusqu'à 30 jours avant le stage : 50 %, jusqu'à 15 jours avant le stage : 20 %, en deçà de 15 jours : pas de remboursement. Vous avez aussi la possibilité de céder votre place à une personne de votre choix, sous réserve d'accord explicite. Le nombre de participants est limité et nous vous invitons à vérifier les disponibilités avant de vous inscrire.

Cristèle PHILIS : 06 81 13 07 85

François COUPPEY : 06 08 71 70 82